

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'AROPA 51-08
du Vendredi 20 novembre 2020
Projet de résolutions.

1^{ère} RESOLUTION

Approbation des comptes et quitus.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports présentés au nom du Conseil d'Administration et des Vérificateurs des comptes, approuve sans réserve les comptes de l'exercice 2019, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion et leur mandat exercé au cours de l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2019.

2^{ème} RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice.

L'assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 16 974.47 euros en réserves dont le solde créditeur de 206.247,35 euros serait ainsi porté à 223.221,82 euros.

3^{ème} RESOLUTION

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration :

Comme il est prévu à l'article 6 des Statuts, le Conseil d'Administration se renouvelle par tiers chaque année. De ce fait, les Administrateurs faisant partie de la série sortante qui sollicitent le renouvellement de leur mandat sont :

- Patrick ANDRE
- Marc BAUDOT
- Christian COGNIARD
- Jean Pierre DESPREZ
- Marie Jo LAPIE
- Andrée THIBAUT

L'Assemblée Générale prend acte de la candidature de :

- Guy GEANT
- Claude GERARD
- Jean-Luc PRAT
- Evelyne VERPILLIER

4^{ème} RESOLUTION

Election du Vérificateur des comptes et du Vérificateur Adjoint:

Pour l'année 2020, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer deux vérificateurs des comptes, à savoir :

- Monsieur Jean-Marie LEBLANC, issu du Crédit Agricole, vérificateur des comptes,
- Monsieur Alain GRIFFON, issu de la FDSEA 51, vérificateur des comptes adjoint.

5^{ème} RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Président ou à toute personne s'y substituant, afin de réaliser les formalités.